



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PAVAGE D'UN TRONÇON DU RANG SAINT-FRANÇOIS

APPEL D'OFFRES AO-2017-0002

AVIS public est par la présente donnée que des soumissions sous enveloppes scellées portant l'inscription « **SOUSSION : PAVAGE AO-2017-0002** » et adressées à la soussignée, seront reçues au bureau municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington, situé au 300, Saint-Patrice, Sherrington, Québec, J0L 2N0, jusqu'au **23 février 2017** avant 10 h (9h59), heure locale, pour y être ouvertes publiquement dans la salle du conseil, le même jour, à compter de 10 h 15.

Les travaux consistent en toutes les activités nécessaires, selon les règles de l'art et les lois, à réaliser avant, pendant et après les travaux de pavage du rang Saint-François à Saint-Patrice-de-Sherrington.

Le devis du projet sera disponible à compter du **8 février 2017** uniquement par l'entremise du système électronique d'appels d'offres SÉAO (www.seao.ca) approuvé par le gouvernement, moyennant un coût établi selon les tarifs en vigueur. Pour tout renseignement concernant SÉAO, veuillez communiquer avec le service à la clientèle par Internet ou par téléphone au 1 866 669-SEAO (1 866 669-7326).

Pour être prises en considération, les soumissions doivent être présentées sur le formulaire fourni avec le devis et être accompagnées des garanties de soumission précisées soit un chèque certifié ou un cautionnement de soumission représentant au moins dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission déposée pour la municipalité, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat par un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat, à l'ordre de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

De plus, chaque soumission doit être accompagnée de la *Politique de gestion contractuelle* jointe aux documents d'appel d'offres. **Celle-ci devra être paraphée.**

La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Donné à Saint-Patrice-de-Sherrington, ce 8^e jour du mois de février 2017.

M^e Raffaella Di Stasio

Directrice générale et secrétaire-trésorière